

Madame la Préfète  
DDPP  
33 avenue de Romans  
26015 VALENCE Cedex

**Dossier suivi par :** D. ARNAUD

**Objet :** Demande d'Autorisation Environnementale – régularisation de l'entreprise BERNARD ROYAL DAUPHINE – commune de Grâne

**Demande d'avis de la CLE du SAGE Drôme**

Saillans, le 3 juin 2022

Madame la Préfète,

Par courriel du 9 mai 2022, vous sollicitez l'avis de la CLE sur la demande d'Autorisation Environnementale déposée par l'entreprise BERNARD ROYAL DAUPHINE.

Ce dossier, déjà présenté en 2020 puis en 2021, a été amendé par le pétitionnaire pour prendre partiellement en compte les réserves émises par le Bureau de la CLE dans son dernier avis.

Le Bureau de la CLE, à nouveau réuni le 2 juin 2022 pour procéder à l'examen de ce dossier, émet un **avis défavorable** à la demande de Bernard Royal Dauphiné pour les motifs exposés ci-après.

En ce qui concerne le volet qualité, le Bureau de la CLE relève que des efforts réels ont été réalisés ou sont en cours sur l'assainissement pluvial et des discussions engagées sur les problématiques zinc et cuivre.

En revanche, de nombreux dépassements des rejets industriels post prétraitement subsistent en 2021 par rapport aux valeurs limites d'émission (VLE).

Le Bureau souligne que les flux en azote et phosphore sont à surveiller de près et appelle à les réduire drastiquement afin que soient respectées les exigences du classement de la Drôme en « milieu sensible à l'eutrophisation » par le SDAGE.

Sur le volet quantité, le dossier est non conforme aux objectifs de réductions issus des volumes prélevables.

Le Bureau souligne les efforts réalisés pour réduire le volume d'eau rapporté à la tonne de carcasse. En revanche, il est regrettable que l'augmentation de production se poursuive sans qu'aucune autorisation n'ait été donnée pour ce faire et conduise, à terme pour 100 T/j d'abattage, à un volume de prélèvement de plus de 96 000 m<sup>3</sup> dans les alluvions de la Drôme contre 82 600 m<sup>3</sup> en 2009, année de référence de l'étude volume prélevable, soit une augmentation de +16%.

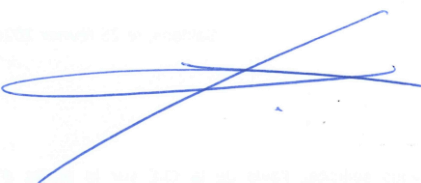
A l'heure de tensions de plus en plus fortes sur la ressource, des efforts de l'ensemble des usages de l'eau sont attendus.

Le Bureau de la CLE réitère son appel à la vigilance exprimé dans son dernier avis : en l'état actuel des ressources disponibles, de nouvelles augmentations de prélèvement ne peuvent plus être acceptées être à l'avenir, sauf à remettre en question les autres usages préleveurs déjà en place.

Vous remerciant de votre confiance, je vous prie de bien vouloir agréer, Madame la Préfète, l'assurance de ma haute considération.

Le Président de la CLE,

Pierre LESPETS



Handwritten signature of Pierre LESPETS in blue ink.